

## NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN

Les Budgets Primitifs 2017 présentés au vote des conseillers communautaires, sont conformes aux orientations budgétaires approuvées lors de la séance du Conseil de Communauté du 25 Novembre 2016.

Dans une conjoncture de difficile redressement des comptes publics, les collectivités locales sont contraintes d'ajuster leurs politiques d'investissement à leurs capacités d'autofinancement largement amputées par la baisse substantielle des dotations de l'Etat.

Face à ces contraintes globales, la CCPI dispose encore de nombreux atouts résultant de son fort ancrage territorial et de la solidité de ses principaux ratios fiscaux et financiers.

Les budgets 2017 s'inscrivent dans le cadre de cette démarche volontariste de renforcement du tissu socio-économique et des infrastructures locales par de nombreuses opérations significatives de modernisation sur l'ensemble du territoire communautaire avec une vigilance particulière à l'évolution des ressources et charges de gestion.

### **I - Le Budget Primitif Principal**

Ce budget s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant total de **16 879 930 €** dont **14 942 100 €**, en mouvements réels et **1 937 830 €**, en mouvements d'ordre.

#### **I.1- Le programme d'équipement et de développement**

##### *I.1.1 Un ensemble d'investissements privilégiant les politiques territoriales et patrimoniales de la Communauté*

Le montant global des dépenses d'équipement s'élève à **2 135 900 €**. Ce budget se répartit principalement dans 3 grands secteurs d'intervention de la Communauté :

##### • L'aménagement urbain et territorial

- divers travaux d'aménagements urbains (notamment rue Dardault, avenue Charles De Gaulle...) et d'espaces verts à Issoudun pour un montant global de 578 300 €,
- la poursuite de la réfection des berges de la Rivière forcée à Issoudun à hauteur de 30 000 €,
- la poursuite du projet d'aménagement du centre-bourg de Paudy avec un complément de 17 500 €,
- la poursuite du projet d'aménagement de la place de l'église et de ses abords à Saint-Ambroix avec un complément de 29 200 €,
- la poursuite du projet d'aménagement des berges de l'Arnon à Chârost avec un complément de 87 500 €
- un ensemble de travaux de voirie communautaire et d'aménagements divers avec une enveloppe globale de 186 000 € (pour des interventions à Reuilly, Ségry, Paudy, Les Bordes, Saint-Georges S/Arnon, Diou, Migny, Chezal-Benoit),
- un ensemble de travaux portant sur l'éclairage public et les réseaux électriques avec une dotation globale de 270 000 € (à Issoudun, Sainte Lizaigne, Les Bordes, Diou et Paudy),

.../...

- L'éducation

- un projet de réaménagement de l'école maternelle Léo-Lagrange à Issoudun avec une enveloppe de 200 000 €,
- Un complément pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire des Bordes avec un montant de 17 000 €,
- divers travaux d'entretien dans les écoles d'Issoudun pour un total de 14 700 €.

- Les équipements socioculturels et sportifs

- un projet de restructuration de la halle des sports de Reuilly avec une enveloppe de 95 330 €,
- un projet d'aménagement d'une base de loisirs à Saint Ambroix à hauteur de 60 000 €,
- l'installation de nouveaux jeux de plein-air à Issoudun pour un montant de 30 000 €,

Hors des secteurs d'intervention précités, il convient de préciser que le budget 2017 intègre également divers crédits budgétaires pour des travaux de modernisation d'équipements et de matériels pour les services de la Communauté, pour un total de 510 550 €.

### 1.1.2 Un programme d'investissement privilégiant l'autofinancement

L'ensemble de la section d'investissement s'équilibre à un montant global de **4 076 830 €**, (y compris les emprunts, le FCTVA et les subventions acquises à ce jour).

Concernant les dépenses, le programme d'équipement global (travaux + acquisitions) s'établit à **2 135 900 €** alors que le remboursement en capital des emprunts est estimé à **1 730 000 €**,

En matière de recettes, l'autofinancement global (prélèvement sur fonctionnement + amortissements + subventions + FCTVA) représente une part très substantielle puisqu'il atteint **2 799 000 €** soit 68,66 % de l'ensemble des recettes, garant des équilibres budgétaires futurs. Il permet de limiter le recours à l'emprunt d'équipement général. Celui-ci est inscrit à hauteur de **1 200 000 €**, avec une charge dimensionnée à la capacité financière globale de la CCPI.

## **1.2 – L'évolution de la gestion et du fonctionnement**

La section de fonctionnement s'élève à un montant global de **12 803 100 €**, (y compris les dépenses transférées compensées par des recettes).

En matière de fonctionnement, les principes d'élaboration budgétaire ont privilégié comme pour les exercices précédents, une maîtrise des charges de fonctionnement, une optimisation des frais financiers liés à un bon calibrage du recours à l'emprunt, une évaluation prudente de produits fiscaux et de fonctionnement (DGF et produits des services).

### 1.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les charges de gestion générale et courante (achats, services extérieurs, impôts et taxes...) hors frais financiers et de personnel s'élèvent à **3 699 051 €**, soit + 0,08 % par rapport au BP 2016. Les dépenses de personnel, hors ajustements spécifiques, augmentent légèrement de + 2,25 %.

La limitation du recours à l'emprunt permet de stabiliser les frais financiers avec une prévision de **350 000 €** en 2017, soit une baisse de 110 k€ par rapport à 2016. L'annuité globale reste bien maîtrisée avec une baisse de 140 000 € (- 6,31 %), due au vieillissement de la dette et à la baisse des taux.

.../...

### 1.2.2. Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes, le principal poste est celui du produit des taxes locales et assimilées, évalué à un montant global de **9 721 600 €** (dont 220 000 € d'allocations compensatrices) soit une augmentation attendue du produit fiscal de + 1,26 %.

Autre ressource substantielle mais fortement en baisse, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), est inscrite prudemment pour un montant de **810 000 €**, soit - 220 000 € par rapport à 2016 (- 21,4 %).

Les autres recettes correspondent à des ressources affectées à certaines opérations, aux produits de gestion courante, du domaine, des services transférés. Ces divers produits restent globalement stables.

## **II – Le Budget annexe Déchets Ménagers**

Ce budget s'équilibre globalement à un montant total de **2 218 215 €**.

La section d'exploitation s'élève à **2 061 215 €** et comporte l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement du service de collecte et de traitement.

La section d'investissement s'équilibre à **157 000 €** permettant de financer l'acquisition de nouveaux matériels et de financer des travaux d'entretien dans les déchetteries.

## **III– Le Budget annexe Lotissements commerciaux**

Ce budget annexe, créé pour la commercialisation des terrains de la zone d'activités des Coinchettes à Issoudun, s'équilibre à un montant total de **2 475 000 €** hors taxes.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 340 000 €**, dont 204 000 € de mouvements réels.

La section d'investissement, destinée à la gestion des stocks des terrains à vendre, s'équilibre à un montant de **1 135 000 €** (opérations d'ordre uniquement).

**Ainsi 2017, en dépit des nombreux impacts de la crise et de la baisse drastique des dotations, sera de nouveau une année utile pour le bassin de vie du Pays d'Issoudun avec des projets significatifs dans les domaines de l'aménagement urbain et territorial, des équipements scolaires, socio-culturels et sportifs et du patrimoine.**